



P plan
L local
U (d')urbanisme
i intercommunal
H (volet) habitat

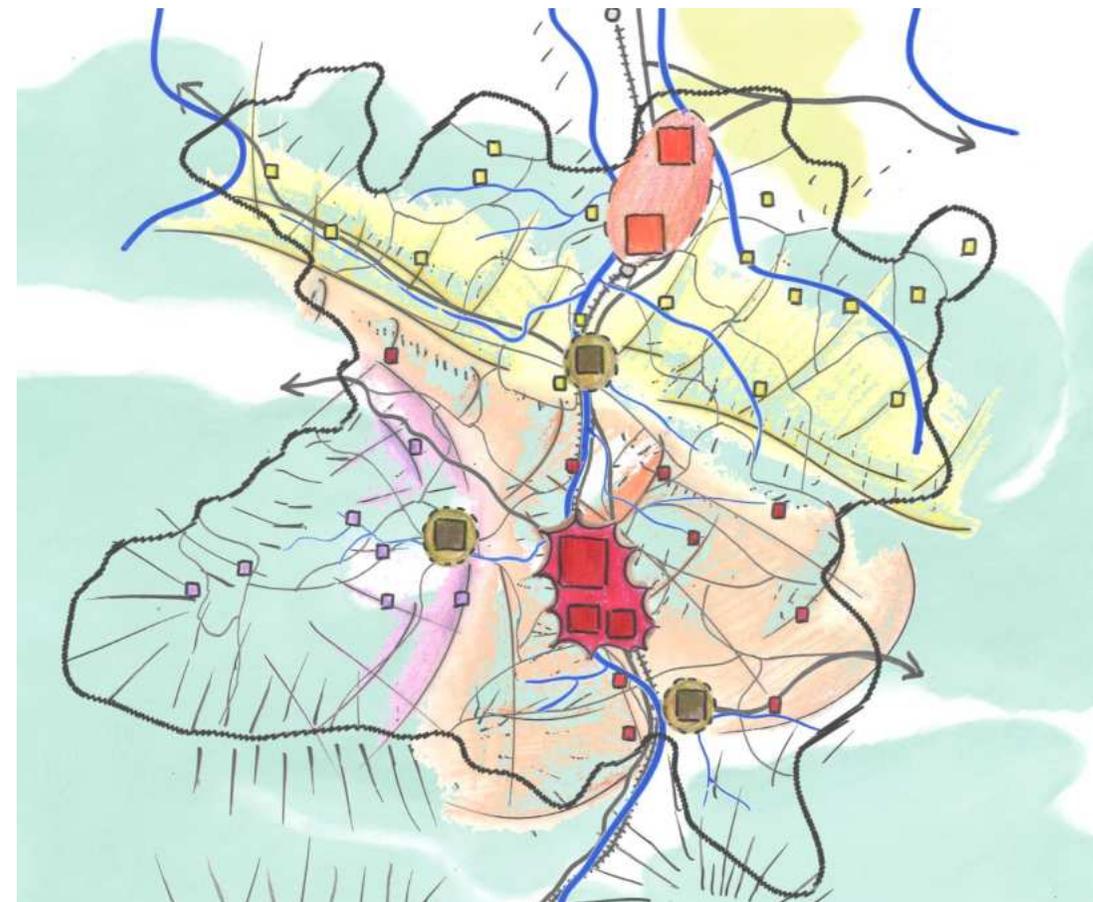


CRHH 1^{er} juillet 2025

Le PLH, outil de programmation de la politique de l'habitat de L'agglo Foix-Varilhes

Le programme local de l'habitat est le document stratégique qui met en cohérence les différentes politiques de l'habitat à l'échelle intercommunale. Adopté en conseil communautaire du 11 décembre 2019, rendu exécutoire en février 2020 et actif pour six ans, le PLH constitue le volet habitat du projet de territoire, en articulation avec ses autres déclinaisons en matière d'aménagement, d'économie, d'environnement ou de mobilités.

Le volet « H » du plan local d'urbanisme intercommunal prescrit en février 2022 et arrêté en mai 2025 constitue un palier supplémentaire à l'intégration et à la prise en compte des politiques de l'habitat dans l'aménagement du territoire à l'échelle de L'agglo Foix-Varilhes.



42 communes

32 200
habitants en 2021



La crise sanitaire au démarrage du PLH à laquelle ont succédé la crise inflationniste en 2022 et 2023 et la crise de la dette en 2025

Rendu exécutoire en février 2020, la dynamique collective enclenchée par l'élaboration du PLH a été contrariée en 2020 et 2021 par la crise sanitaire de la Covid. En 2022 et 2023, la crise inflationniste a fortement impacté le budget des collectivités (crise de l'énergie notamment) mais a également eu pour conséquence de renchérir les coûts de construction et la capacité des ménages à poursuivre leur parcours résidentiel, c'est-à-dire à évoluer dans leur trajectoire de logement selon leurs besoins (difficultés des primo-accédants face à la hausse des taux d'intérêts notamment). En 2025, la crise de la dette a pour conséquence de contraindre encore d'avantage les budgets des collectivités.

Malgré ce contexte défavorable, un budget de près de 700 000 € est alloué chaque année par L'agglo à la politique de l'habitat, soit 21 € par habitant et par an depuis l'adoption du programme local de l'habitat.



Massification
des aides de L'agglo à
l'amélioration de l'habitat
privé



Création
des aides à la production
de logements sociaux
publics



Augmentation de l'aide à
la rénovation des
logements sociaux
communaux
(« F » et « G »)



Augmentation des
moyens affectés au
traitement des
signalements de lutte
contre l'habitat indigne



Augmentation du nombre
de conventionnement
entre les communes,
L'agglo et l'EPF

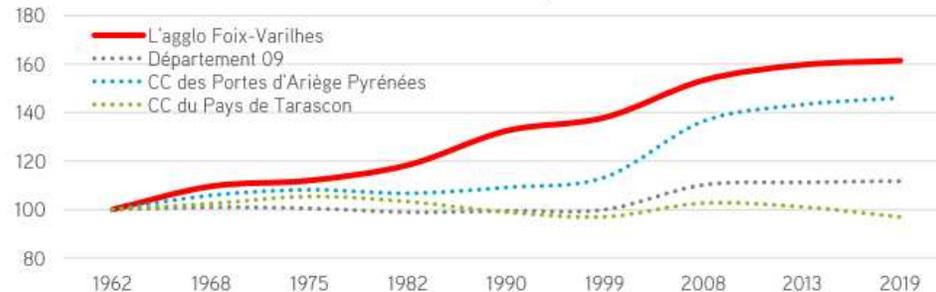


32 200 habitants

15 300 ménages

- **+0,39%** habitants par an entre 2009 et 2020
- 1/3 des habitants sont âgés de **60 ans ou plus**
- 1/3 des habitants vivent à **Foix**

Comparaison des dynamiques démographiques de L'agglo depuis 1968 avec les autres intercommunalités du SCoT et le département BASE 100*



Un pôle d'emploi dynamique, dominé par les sphères publique et présenteielle

- **13 400 emplois** pour 12 600 résidents actifs
- 40% des emplois dans l'administration publique
- 30% des emplois dans la « sphère présenteielle »



Un parc total de 19 100 logements

- 80% de résidences principales
- 10% de résidences secondaires
- 10% de logements vacants

Evolution du parc de résidences principales de L'agglo



Parc vacant : une expansion du phénomène au début des années 2000, en lien avec une forte dynamique de construction, puis une stagnation depuis autour de 10%

Conso. foncière : 96 ha d'espaces NAF (*naturels, agricoles et forestiers*) consommés pour des projets à vocation « habitat » entre 2011 et 2021 (*sur 132 ha toutes destinations confondues*)

Documents couvrant le territoire

- SCoT de la Vallée de l'Ariège (en cours de révision, document arrêté)
- PCAET de la Vallée de l'Ariège
- PDALHPD 2018-2024
- SDAGV 2022-2028

Le parc de résidences principales

- Un bâti ancien, présentant un fort potentiel d'intervention
- Un parc composé majoritairement de maisons individuelles (80%)
- Un attrait marqué pour la propriété occupante (66%)
- Une offre prédominante en grands logements dans un contexte de réduction de la taille moyenne des ménages (75% de logements T4+ pour 28% de ménages de 3 personnes ou plus)

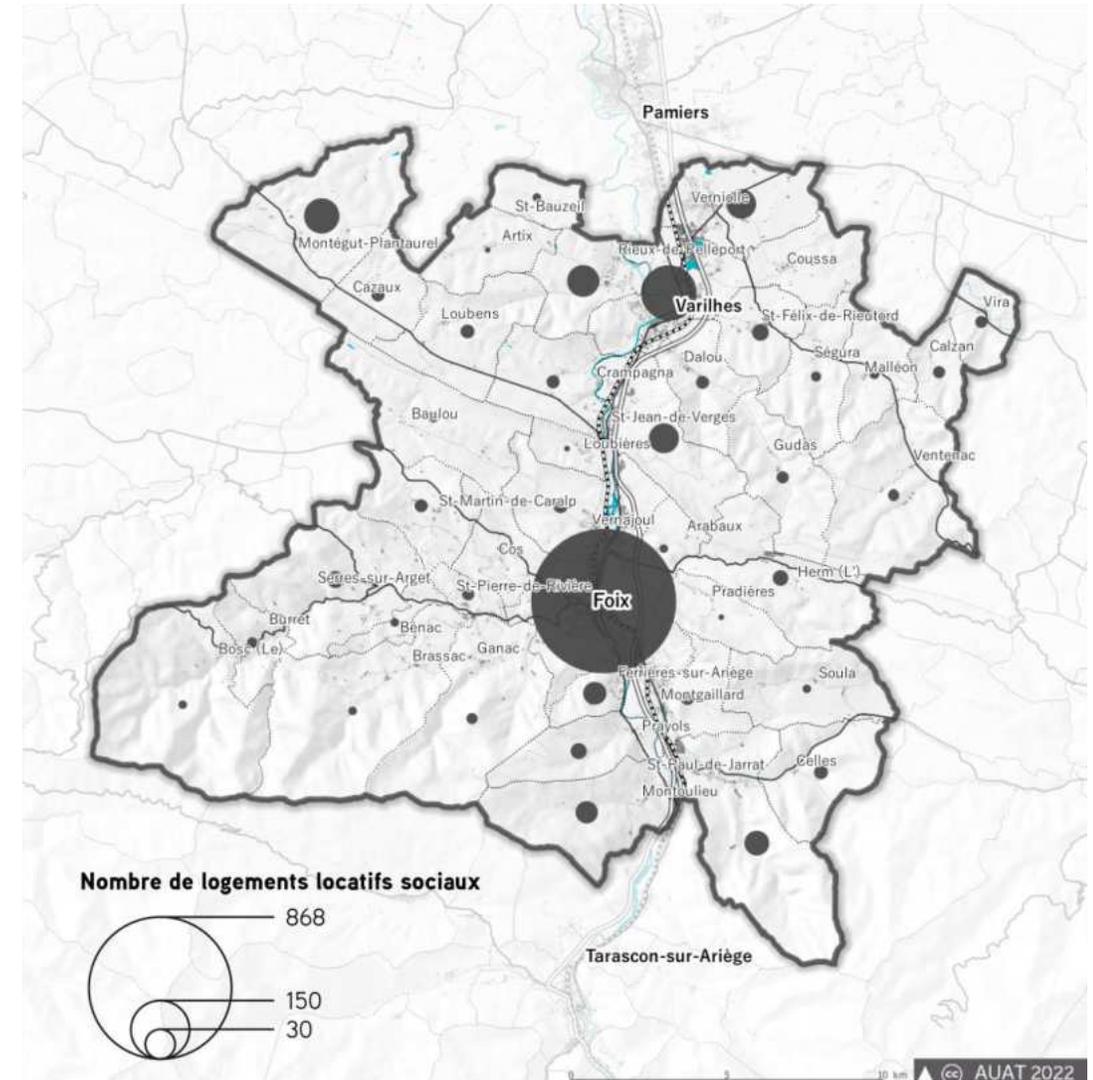
Le parc locatif social

- Un parc présent sur la majorité des communes mais dont le volume est concentré dans les polarités principales (75% du parc à Foix et Varilhes)
- Un parc public ancien, ayant fait l'objet d'opérations de réhabilitation récemment
- Des logements locatifs privés conventionnés **et locatifs communaux conventionnés qui jouent un rôle majeur** pour assurer une diversification de l'offre dans les secteurs plus ruraux

Le parc locatif social en quelques chiffres :

- 1 350 logements (~9% des résidences principales) dont :
 - 704 logements publics sociaux (HLM / LLS)
 - 93 logements communaux conventionnés (sur 212)
 - Le reste étant composé de logements PB conventionnés Anah, PSLA, logements foyers

Source : DDT09, 2021



Le parc locatif privé

- Une offre limitée en volume et concentrée géographiquement
- Un rôle fondamental dans l'accueil de nouveaux ménages
- Un travail de requalification d'une partie du parc à mener, dans le contexte d'évolutions réglementaires relatives à l'interdiction de mise en location des passoires énergétiques (soutenu financièrement par des opérations telles que l'Opah-Ru et le Pig)

L'offre à destination des publics spécifiques

- 2 EHPAD et 2 résidences autonomie (dont une en construction)
- 2 aires d'accueil permanentes et 1 aire de grand passage pour les gens du voyage
- Une cinquantaine de places en résidence étudiante, et un report important des étudiants/jeunes actifs dans les petits logements locatifs du centre-ancien de Foix
- Une offre variée à destination des personnes défavorisées (hébergement d'urgence, hébergement d'insertion, logement adapté, pension de famille, CADA, dispositifs d'intermédiation locative...)



Résidence autonomie « Bleu Printemps » de Varilhes



Aire d'accueil de Varilhes – Lieu-dit Pélassou

Une tension importante sur le parc social

- Une hausse rapide du nombre de demandeurs (+220% entre 2014 et 2024) combiné à un ralentissement de la rotation du parc
- Une pression davantage marquée sur les petits logements T1 et T2

Une augmentation des besoins en hébergement

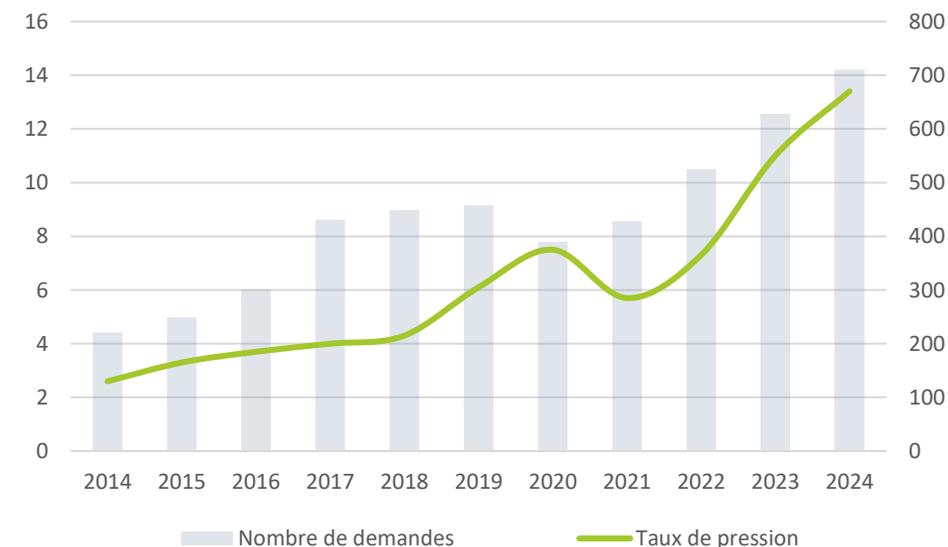
- Près de 800 saisies du 115 sur le territoire de L'agglo en 2022
- Un profil similaire à celui relevé dans le PDALHPD en 2018 : provenant principalement d'hommes seuls, de demandeurs d'asile et de mineurs isolés

Des besoins en matière d'ancrage/sédentarisation des gens du voyage

- Des équipements conformes au SDAGV (3 équipements)
- Des phénomènes de sédentarisation sur l'aire permanente de Varilhes
- Peu de sédentarisation illicite en diffus en milieu rural
- Des stationnements illicites régulièrement recensés sur plusieurs communes à l'embranchement d'axes routiers structurants (par manque d'infrastructures d'accueil sur le département, hors agglo Foix-Varilhes conforme au SDAGV)

Évolution du taux de pression et du nombre de demandes entre 2014 et 2024

Source : SNE



Conformément aux objectifs du PLH et depuis son adoption, de nombreuses actions structurantes et plus largement de nombreuses politiques publiques visant à l'amélioration de l'attractivité du territoire ont été menées :

- Protocole de partenariat signé avec **L'EPF d'Occitanie**, avec animation spécifique et délibérations pour acter les partenariats fonciers avec les communes de Ferrières-sur-Ariège, Foix, Loubens, Saint-Paul-de-Jarrat, Ségura, Saint-Jean-de-Verges, Varilhes et Verniolle (**9 conventions tripartites pré-opérationnelles et opérationnelles**)
- **Nouvelles et ambitieuses conventions** PIG et Opah-RU sur les périmètres ORT de Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard signées le 21 septembre 2021 pour une durée de 6 ans (délibérations du 26 mai 2021)
- **Compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » transférée** par ses communes membres à L'agglo Foix-Varilhes le 1^{er} juillet 2021. **Le PLUi comprenant un volet Habitat a été prescrit en février 2022.**
- **Renforcement de l'armature territoriale par la mise en place d'un réseau de transport urbain et de transport à la demande « L'agglo-bus »** déployé à l'échelle intercommunale depuis le 27 août 2022, au travers d'une DSP attribuée à Keolis pour une durée de 6 ans.
- **Renforcements successifs depuis l'adoption du PLH des aides financières de L'agglo à l'amélioration de l'habitat privé et public et à la production de logements sociaux :**
 - **Aides financières en faveur du développement de l'offre locative sociale publique et de l'offre en accession sociale à la propriété** (délibération du 16/12/2020)
 - **Aides financières en faveur de l'amélioration de l'habitat privé** (délibérations PIG et Opah-RU du 26/05/2021 pour la période 2021-2026) **et intégration du PIG départemental (autonomie et adaptation au vieillissement) aux conventions de L'agglo**
 - **Renforcement des aides financières aux communes en faveur de la rénovation énergétique des logements communaux classés « F » et « G »**, en complément des aides à l'amélioration des logements communaux sociaux effectives depuis mai 2018 (délibération du 26/02/2025) avec 43 500 € d'aides inscrites au budget
- **Renforcement de l'animation dédiée à l'habitat** (cellule habitat QPV, revues de projet ANRU, comités techniques habitat PLUi-H, point PPI biannuel bailleur social, pôle LHI, animation Soliha PO/PB structurée, études spécifiques : observatoire de l'habitat et du foncier, accession sociale en QPV, résidence autonomie à Foix...)

Rappel des orientations stratégiques du PLH 2020-2025

Orientation n°1 : Favoriser une production de logements adaptée au renforcement de l'attractivité résidentielle

Orientation n°2 : Diversifier l'offre d'habitat en veillant aux équilibres sociaux du territoire

Orientation n°3 : Faire de l'habitat un levier de l'amélioration du cadre de vie

Orientation n°4 : Proposer des solutions adaptées pour les ménages aux besoins spécifiques

Orientation n°5 : Piloter et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat

Orientations		Actions		
1	Favoriser une production de logements adaptée au renforcement de l'attractivité résidentielle du territoire	1.1 Produire un nombre de logements répondant aux besoins de la population présente et future, selon les équilibres territoriaux établis par le SCoT	1.2 Mettre en œuvre la stratégie foncière locale pour répondre aux besoins en logements, en limitant la consommation d'espace	😊 😊
2	Diversifier l'offre d'habitat en veillant aux équilibres sociaux du territoire	2.1 Développer l'offre locative sociale publique en veillant aux équilibres territoriaux	2.2 Soutenir le développement de l'offre en accession sociale à la propriété, notamment pour les familles	😊 😐
		2.3 Poursuivre le développement d'une offre locative privée conventionnée	2.4 Contribuer au développement du parc locatif communal au sein des secteurs moins urbains du territoire	😊 😊
		2.5 Améliorer l'accès au logement social et les équilibres de peuplement à l'échelle intercommunale		😊
3	Faire de l'habitat un levier d'amélioration du cadre de vie	3.1 Assurer la réussite de l'opération de rénovation urbaine du centre ancien de Foix	3.2 Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs à travers l'amélioration de l'habitat existant	😊 😐
		3.3 Accompagner les communes pour améliorer la qualité des projets d'habitat	3.4 Renforcer l'amélioration énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique	😊 😊
		3.5 Lutter contre l'habitat indigne		😊
4	Proposer des solutions adaptées pour les ménages aux besoins spécifiques	4.1 Proposer des solutions d'habitat variées et adaptées aux personnes âgées et aux personnes handicapées	4.2 Renforcer et améliorer l'offre de logements à destination des jeunes	😊 😐
		4.3 Identifier les besoins et accompagner la sédentarisation des gens du voyage	4.4 Favoriser le développement d'une offre d'hébergement ou d'habitat adapté à destination des personnes les plus vulnérables	😊 😐
5	Piloter et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat	5.1 Animer et mettre en œuvre le PLH	5.2 Mettre en place les outils de pilotage et de suivi	😊 😐

Production moyenne
de logements par an

170

Objectif : 160/an

117 / an - compteur ADS PLUi-H / PC 2022, 2023
Hors DP, moyenne annuelle nombre de DP : 540

Production de
logements sociaux
(Public et privé)

183

Objectif : **175** entre 2020 et 2025

Production de logements
locatifs sociaux publics

107

Objectif : **55** entre 2020 et 2025

Production de logements
sociaux soutenus par L'agglo

154

(bailleurs sociaux publics, bailleurs privés)

Production de logements
en accession sociale

34

Objectif : **55** entre 2020 et 2025

27 logements en déprogrammation ANRU
Accession en centre ancien non viable
(cf. étude Foncéo-Citéliance)

Production de
logements en QPV/ORT

92

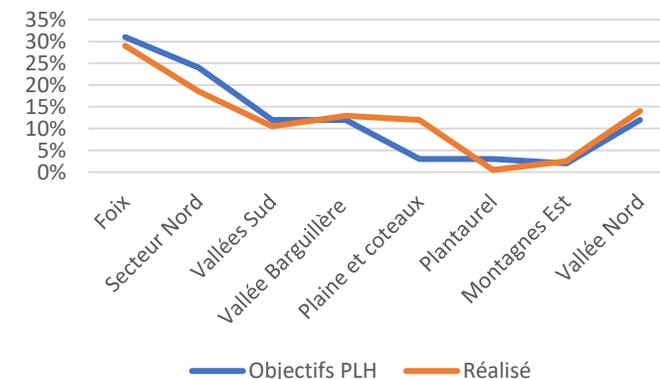
(dans le cadre des programmes
ANRU, ACV, Opah-RU...)

Nombre de logements en
sortie de vacance en QPV

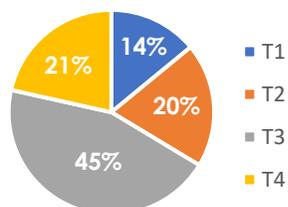
46

(dans le cadre des programmes
ANRU, ACV, Opah-RU...)

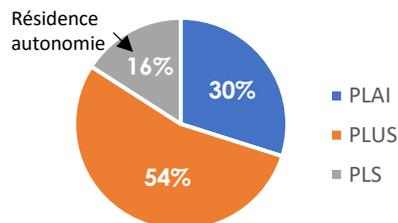
Répartition territoriale
de la production de
logements



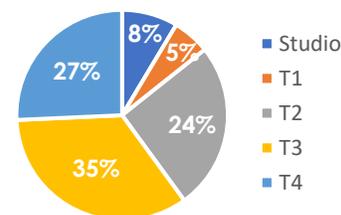
Typologie des logements de
l'offre sociale publique locative
nouvelle



Type de financements de
l'offre sociale publique locative
nouvelle



Typologie des logements de l'offre
conventionnée privée locative
depuis 2020 (37 logements PB Opah-RU & Pig)



Réorientation 2021 :
26 PB en ORT depuis
09/2021. 86% des PB
en ORT, 14% hors ORT.
47% de l'offre en
studios, T1 et T2 (vs
37% en intégrant 2020)

Source : compteur ADS 2022-2023
¼ en densification, ¾ en extension

Production de logements sociaux

183

Objectif : **175** entre 2020 et 2025

Production de logements sociaux par bailleur social

112

Soit une moyenne de **22,5 logements par an** entre 2020 et 2025

Le soutien de L'agglo au travers d'une autorisation de programme à destination des bailleurs sociaux publics 2020-2025 :

88 logements soutenus

dont 24 logements en QPV

78 en LLS et 10 en accession

Total des aides de L'agglo 2020-2025 : 624 000 €

Un plan pluriannuel d'investissement d'ores et déjà identifié de **164 logements sociaux publics pour la période 2026-2031**

La résidence autonomie en QPV de Foix



Création d'un établissement de **35 logements comprenant 15 logements conventionnés PLS (dont une colocation pour 3 jeunes)** au cœur du périmètre ANRU, avec intégration des services du CLIC

11 logements à Ferrières



Subvention de L'agglo : 66 000 €

9 logements à Verniolle



Subvention de L'agglo : 54 000 €

3 logements rue La Faurie à Foix



Subvention de L'agglo : 30 000 €

12 logements rue du Rival à Foix



Subvention de L'agglo : 120 000 €

12 logements adaptés cité Pierre Faur à Foix



Subvention de L'agglo : 78 000 €

9 logements cours Gabriel Fauré à Foix



Subvention de L'agglo : 90 000 €

10 logements en accession sociale à Ferrières



Subvention de L'agglo : 60 000 €

212 logements communaux

93 logements conventionnés (44%)
13 logements vacants (6%)
~ 50% de T3
T3+T4 = les ¾ du parc des logements communaux
100 DPE existants dont 39 non conformes

164 DPE réalisés sur les logements communaux en 2024

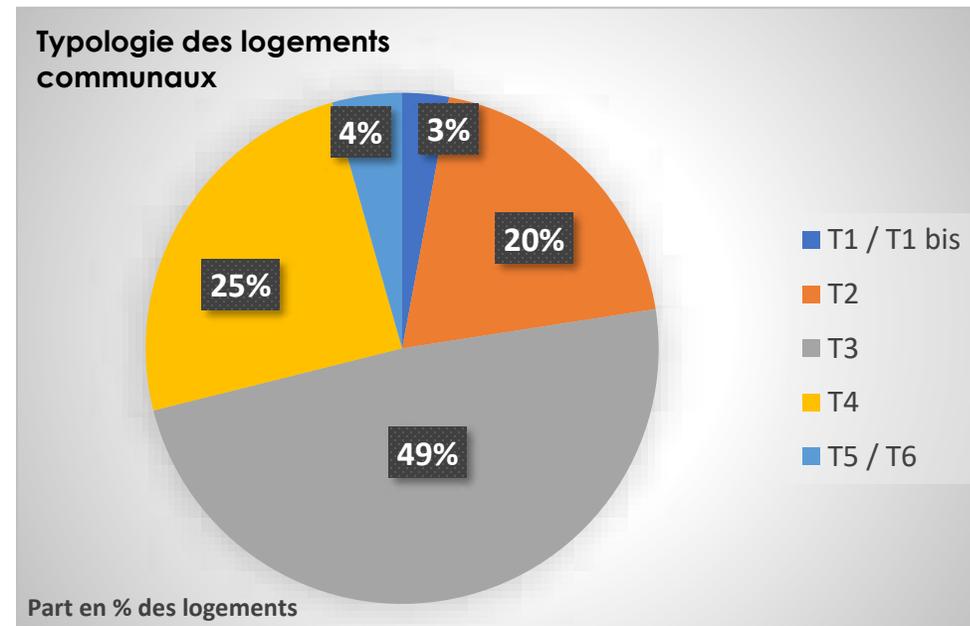
50 logements étiquetés « F » ou « G » (25/25), soit 23,5% de la totalité des logements communaux. 11 logements conventionnés sur les 50 logements étiquetés « F » ou « G »

50 AER réalisés sur les logements communaux à l'automne 2024, pour permettre aux élus communaux de disposer d'un outil d'aide à la décision pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique (objectif : permettre à ces logements de rester dans le parc locatif du territoire de L'agglo)

Coût des études DPE et AER : 37 510 € HT – Subventions obtenues : 27 031 € (72%) = Coût net L'agglo : 10 479 €

→ Création d'un bonus rénovation énergétique pour les logements classés « F » ou « G » : **doublment des aides de L'agglo** dans la limite de 80% de subventions (de 5000 € à 7000 € par logement selon la typologie)

→ Ouverture du dispositif **aux logements non conventionnés** pour les logements classés « F » ou « G »



L'Opah-RU et le Pig 2021-2026 au 15/05/2025 :

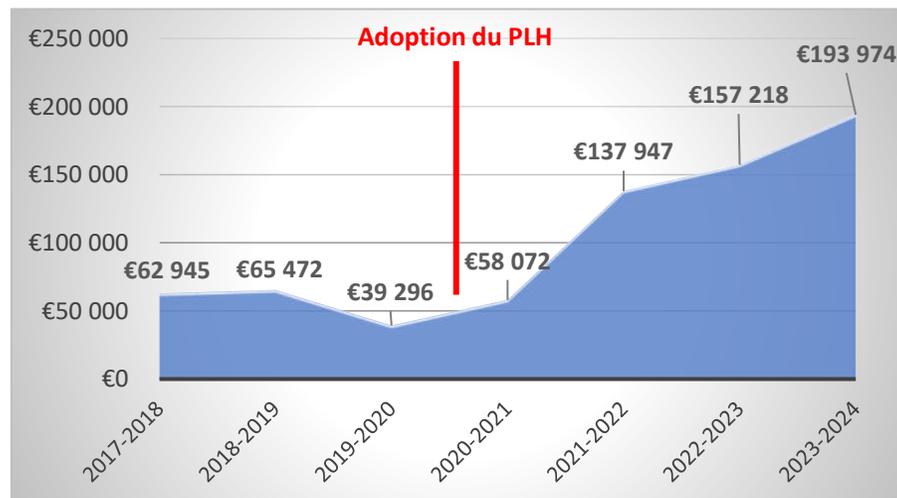
256 logements PO ont été agréés par l'Anah depuis le 21 septembre 2021 pour la réalisation de travaux de sortie de précarité énergétique (63%) et d'adaptation au vieillissement (37%). S'agissant des publics cibles, 73% sont très modestes et 27% sont modestes.

26 logements PB seront remis sur le marché après travaux, comprenant **15 sorties de vacance** (à Foix et Varilhes).

L'agglo Foix-Varilhes a d'ores et déjà engagé 628 091 € de subventions auprès des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs du territoire depuis le début du programme.

Sur la seule année budgétaire 2024 : 210 145 € de subventions de L'agglo engagées.

Subventions par année de programme engagées par L'agglo sur fonds propres :



Au total depuis l'adoption du PLH :

- 392 logements propriétaires occupants aidés
- 37 logements propriétaires bailleurs aidés
- Aides de L'agglo :
 - 61 838 € de l'adoption du PLH à sept. 2021
 - 628 091 € depuis le 21/09/2021
- **Soit un total de 689 929 € d'aides à l'amélioration de l'habitat privé depuis l'adoption du PLH**



Présentation du POA



CRHH 1^{er} juillet 2025

Produire les logements permettant de répondre à l'ambition démographique de L'agglo en s'inscrivant dans une démarche de sobriété foncière

Produire un volume de logements en cohérence avec l'ambition démographique du territoire

Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière permettant de répondre aux besoins en logement tout en préservant la ressource foncière

Travailler la qualité des projets et leur intégration urbaine

Diversifier l'offre de logements pour fluidifier les parcours résidentiels et favoriser l'accueil des nouveaux habitants

Diversifier l'offre de logements en soutenant le développement du parc locatif

Développer et diversifier le parc locatif social en lien avec les besoins exprimés sur le territoire

Mettre en œuvre la politique des attributions du logement social

Soutenir le développement d'une offre en accession abordable

Intervenir sur le parc existant pour améliorer son confort, renforcer son attractivité et réduire la consommation d'espaces

Mener une action renforcée de résorption de la vacance dans le parc privé

Assurer la réussite de l'opération de rénovation urbaine du centre ancien de Foix

Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs à travers l'amélioration de l'habitat existant

Renforcer l'amélioration énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique

Lutter contre l'habitat indigne

Répondre aux attentes des publics ayant des besoins spécifiques

Proposer des solutions d'habitat variées et adaptées aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Renforcer et améliorer l'offre de logements à destination des jeunes

Identifier les besoins et accompagner la sédentarisation des gens du voyage

Favoriser le développement d'une offre d'hébergement ou d'habitat adapté à destination des personnes les plus vulnérables

Porter la politique locale de l'habitat

Conduire et animer la politique locale de l'habitat

Mettre en place les outils de pilotage et de suivi

Un besoin d'au moins 1550 nouveaux logements prenant en compte plusieurs facteurs

- Réduction de la taille moyenne des ménages
- Transformation d'une partie du parc de résidences principales en résidences secondaires
- Accroissement démographique projeté du territoire

Une répartition au sein de 4 strates d'armature

- 43% au sein du pôle fuxéen
- 20% au sein du bipôle Varilhes-Verniolle
- 10% au sein des pôles relais
- 27% au sein du maillage villageois



Pôle urbain fuxéen (Foix, Montgaillard, Ferrières-sur-Ariège)



Pôle urbain (Varilhes-Verniolle)



Pôles relais (St-Jean-de-Verges, St-Pierre-de-Rivière, St-Paul-de-Jarrat)



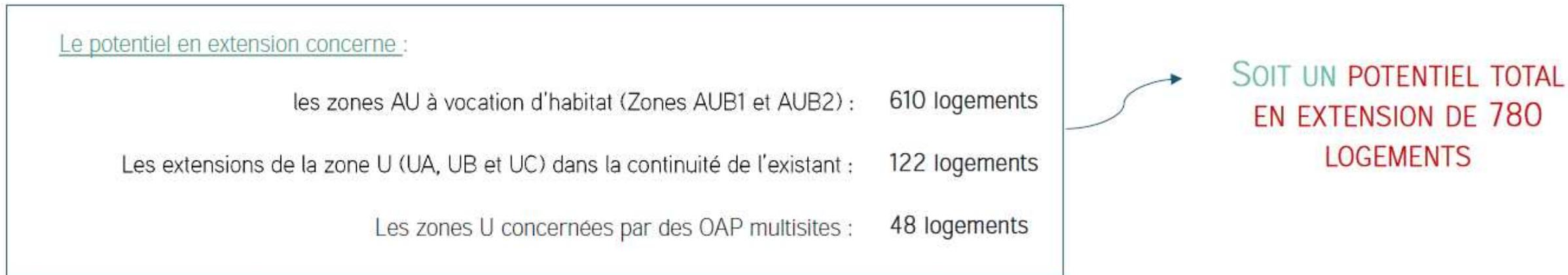
La définition d'une stratégie foncière intercommunale

- Un enjeu de préservation de la ressource foncière pris en compte : **de 96ha consommés pour l'habitat sur la période de référence à 46ha programmés dans le PLUi-H**
- Une continuité du travail déjà engagé sur la revitalisation des centres-bourgs et la résorption de la vacance
- Une attention particulière portée à l'évolution des tissus pavillonnaires et aux projets de divisions parcellaires

La capacité totale des espaces urbanisés : entre mobilisation de l'existant et construction neuve



- Des besoins non-satisfaits dans les espaces urbanisés nécessitant de la construction en extension urbaine (consommation d'ENAF)



Développer et diversifier le parc locatif social en lien avec les besoins exprimés sur le territoire

- Production de 320 logements locatifs sociaux en 10 ans
- Renforcement de l'offre dans les polarités
- Diversification des typologies proposées (petits logements)

Maintenir le soutien financier à la construction de logements HLM

- 10 000 € par logement en QPV, 6 000€ par logement hors QPV
- Une enveloppe prévisionnelle d'1 million d'euros sur la durée du PLUi-H (enveloppe vouée à évoluer davantage au gré de l'affermissement des projets)

Répartition de l'objectif de production

~ 180 logements HLM

(dont 160 d'ores et déjà identifiés AP/CP 2026-2031
dont 125 ciblés dans des OAP sectorielles)

~ 140 logements conventionnés

(issus du parc locatif privé et du parc de logements communaux)

Une ambition portée à 20% de logements sociaux sur la totalité de la production de logements prévus dans le PLUi-H

OAP 119 – St-Jean-de-Verges
6 logements sociaux minimum



OAP 408 - Foix « Capitany »
25 logements sociaux minimum



ACTION 3.1

Mener une action renforcée de résorption de la vacance

- Remobilisation de 200 à 250 logements vacants sur la durée du PLUiH pour atteindre un taux d'environ 8,5% à l'horizon 2035 (10% en 2021)
- Poursuite des opérations d'amélioration de l'habitat dans le cadre du SPRH et poursuite des opérations de renouvellement urbain de type Opah-RU/ORT
- Prime « investir en centre-bourg » à destination des propriétaires bailleurs menant des travaux d'acquisition/amélioration sur des logements vacants depuis plus de 2 ans (3 000€)
- Mobilisation du travail fin de recensement du parc vacant mené par les services de L'agglo durant l'élaboration du PLUi-H (~300 logements identifiés comme « *potentiellement mobilisables* »)

Strate d'armature	Pôle fuxéen	Bipôle VV	Pôles relais	Maillage villageois
Remobilisation de logements vacants	100	20	20	60

ACTION 3.4

Renforcer l'amélioration énergétique des logements

- Poursuite de la massification des opérations de rénovation énergétique
- Un recensement fin des logements communaux énergivores réalisé par L'agglo (DPE/AER) devant donner lieu à une montée en gamme de ce parc
- Une enveloppe d'1 Million d'€ de subventions sur la durée du PLUi-H + 250 000 € SPRH France Rénov'

ACTION 4.1

Proposer des solutions d'habitat variées aux personnes âgées et aux personnes handicapées

- Poursuite du volet « adaptation au vieillissement » des opérations d'amélioration de l'habitat en cours puis activation du volet 3 du SPRH en 2026 afin de favoriser le maintien à domicile lorsqu'il est possible et souhaité (enveloppe budgétaire de 430 000 € sur la durée du PLUi-H dont 250 000 € d'accompagnement des propriétaires occupants + 180 000€ pour les subventions aux travaux)
- Finalisation des travaux et ouverture de la résidence autonomie de Foix (34 logements locatifs pour personnes âgées et 1 colocation pour 3 étudiants/jeunes actifs)

ACTION 4.2

Renforcer et améliorer l'offre de logements à destination des jeunes

- Amélioration de l'offre locative privée existante au travers des opérations d'amélioration de l'habitat
- Recherche d'un opérateur pour la réalisation d'une résidence jeunes actifs dans le cadre du dispositif ACV

Orientation 5 : Porter la politique locale de l'habitat

ACTION 5.1

Conduire et animer la politique locale de l'habitat

- Assurer la mise en œuvre de la politique et la coordination des partenaires actifs sur le territoire
- Coordination des différentes instances liées à l'habitat (commission habitat, comité technique de suivi du PLUiH, CIL, COPIL de l'Opah-RU et du PIG puis du SPRH, « cellule habitat » renouvellement urbain de Foix, revues de projet)
- Mobilisation régulière des partenaires pour partager l'état d'avancement des actions du POA et **les résultats de l'Observatoire du foncier et de l'habitat**

Principaux postes de dépenses

Moyens humains de L'agglo

750 000€ pour le financement
d'1,5 ETP

+ 40 000 € externalisation OHF
(lancement de la démarche)

Opérations d'amélioration de l'habitat

1 350 000€ d'animation
1 730 000€ de subventions de travaux

Soutien au développement du parc locatif

1 150 000€ de subventions
(construction de nouveaux lgts,
rénovation des lgts communaux)

Renforcement de l'offre de logements à destination des jeunes actifs

150 000€ pour la création de 15 lgts
en résidence sociale

**TOTAL DES MOYENS
ENGAGÉS**

~7 500 000€ sur 10 ans

Orientation 1 : Produire les logements permettant de répondre à l'ambition démographique de l'agglomération en s'inscrivant dans une démarche de sobriété foncière

Action	Moyens humains	Moyens financiers
Produire un volume de logement en cohérence avec l'ambition démographique du territoire	0,5 ETP	
Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière permettant de répondre aux besoins en logement tout en préservant la ressource foncière		
Développer et partager une pédagogie sur la qualité des projets, leur densité et leur insertion urbaine		

Orientation 2 : Diversifier l'offre de logements pour fluidifier les parcours résidentiels et favoriser l'accueil des nouveaux habitants

Action	Moyens humains	Moyens financiers
Diversifier l'offre de logement en soutenant le développement du parc locatif	1 ETP	3.3 et 3.5
Développer et diversifier le parc locatif social en lien avec les besoins exprimés sur le territoire		1 435 000€
Mettre en œuvre la politique des attributions du logement social		
Soutenir le développement d'une offre en accession abordable		150 000€

Orientation 3 : Intervenir sur le parc existant pour améliorer son confort, renforcer son attractivité et réduire la consommation d'espaces

Action	Moyens humains	Moyens financiers
Mener une action renforcée de résorption de la vacance dans le parc privé	1 ETP	
Assurer la réussite de l'opération de rénovation urbaine du centre ancien de Foix	0,5 ETP	
Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs à travers l'amélioration de l'habitat existant	1 ETP	700 000€ d'animation Opah-RU + 450 000€ de subventions travaux
Renforcer l'amélioration énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique		250 000€ d'animation SPRH-France Rénov' +1 000 000€ de subventions travaux
Lutter contre l'habitat indigne		150 000€ d'animation SPRH volet 3 +100 000€ de subventions travaux

Orientation 4 : Répondre aux attentes des ménages ayant des besoins spécifiques

Action	Moyens humains	Moyens financiers
Proposer des solutions d'habitat variées et adaptées aux personnes âgées et aux personnes handicapées	1 ETP	250 000€ d'animation volet 3 SPRH +180 000€ de subventions travaux
Renforcer et améliorer l'offre de logements à destination des jeunes		150 000€ (15 logts en résidence sociale)
Identifier les besoins et accompagner la sédentarisation des gens du voyage		Maintien de l'existant 1 800 000€ + 30 000€ étude MOUS
Favoriser le développement d'une offre d'hébergement ou d'habitat adapté à destination des personnes les plus vulnérables	1 ETP + part secrétariat LCTS	33 000€

Orientation 5 : Porter la politique locale de l'habitat

Action	Moyens humains	Moyens financiers
Conduire et animer la politique locale de l'habitat	1,5 ETP	750 000 € +
Mettre en place les outils de pilotage et de suivi		40 000 € externalisation d'une partie de l'observatoire du foncier et de l'habitat